

FICHE INFIRMERIE

Année 2024-2025

Identité de l'élève :

Noms :
Prénoms : Sexe: Féminin Masculin Non-genré
Date de naissance : Lieu :
Nationalité :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Numéro de Sécurité Sociale: (du responsable rattaché à l'élève)
Nom et numéro de Mutuelle :

Responsable légal :

Noms :
Prénoms: N° de téléphone :

Responsable légal

Noms :
Prénoms : N° de téléphone :

Autre personne à prévenir en cas d'urgence :

Noms : Lien de parenté :
Prénoms : N° téléphone :

Antécédents médicaux :

Antécédents chirurgicaux :

Traitements :

L'élève bénéficie-t-il d'un dispositif d'accompagnement ?

PAI PAP PPRE PPS

Reconduction pour l'année scolaire : Oui Non

Joindre la photocopie des vaccinations

Date dernier rappel Diphtérie- Tétano-Poliomyélite (DTP) :

Coordonnées du médecin traitant :

Coordonnées du médecin spécialiste :

Informations particulières :

En vertu des articles du BO du 6 janvier 2000, l'infirmière n'est pas autorisée à donner des traitements sans prescription médicale.

En cas de **traitement ponctuel**, les médicaments doivent obligatoirement être déposés à l'infirmerie avec l'ordonnance.

En cas de **traitement régulier**, la mise en place d'un PAI et ou protocole d'urgence doit être établi à votre demande.

Autorisation d'une prise en charge médicale et éventuellement une hospitalisation

Je soussigné(é), représentant légal, autorise le Lycée Amiral Bouvet, à faire intervenir en cas de nécessité, les secours, voire un médecin pour pratiquer les soins si nécessaire, et procéder à une hospitalisation.

Lu et approuvé

Le , à

Signature